

# Instructions de course

## La BivouaQ by One Sails Lorient

### 25 et 26 avril 2026

### Centre Nautique de Lorient

### 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du CNL avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF sur le canal de course

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrent.e.s seront mis en ligne à l'adresse [www.cnlorient.com](http://www.cnlorient.com)
- 3.2 Le PC course est situé à au CNL quai Eric Tabarly
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrent.e.s sur le canal VHF 08. **L'émargement** se fera par VHF à l'appel du Comité de Course.
- 3.4 Sur le WhatsApp OFFICIEL de la course, se connecter via le lien suivant :  
[https://chat.whatsapp.com/CQiZWrfBUb1YbGGnjviSw?mode=gi\\_t](https://chat.whatsapp.com/CQiZWrfBUb1YbGGnjviSw?mode=gi_t)

ou en scannant le QR Code :



- 3.5 Le briefing coureur.euse aura lieu au Centre Nautique de Lorient, salle Pen Duick à 18h45 le vendredi 24 avril 2025.

#### 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrent.e.s et les accompagnateurs.trices doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons **situé près du bar du C.N.L.** et à port Tudy sur le **bateau Gaïa**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie "Signaux de course".

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
25/04/2026	<b>10h30</b> pour les participant.e.s à la Régate	Toutes
25/04/2026	<b>10h45</b> pour les participant.e.s au Rallye	Rallye
26/04/2026	<b>10h</b> pour les participant.e.s à la Régate	Toutes
26/04/2026	<b>10h15</b> pour les participant.e.s au Rallye	Rallye

6.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION


**POUR TOUS LES BATEAUX :** Flamme Noire One Sails Lorient

**Régate :** flamme Bleue

**Rallye :** Pavillon C

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course ainsi que des zones de départ est défini en **annexe** : " **Zone de course**".

L'envoi du pavillon « Lima »  sur la bateau comité signifie : « suivez-moi vers une nouvelle zone de course ».

#### 9. LES PARCOURS


9.1 Les parcours sont décrits en **annexe "Parcours"**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Quand le départ est donné en zone D, les bouées latérales bâbord A8, A6, A4, A2, et la cardinale ouest L Banc des truies seront à laisser à bâbord.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

**Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivants :**

9.4 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D »  si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 Les parcours pourront être réduits sur des portes ou des marques à contourner.

## 10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours, de dégagement, et d'arrivée sont données en annexe "Parcours".

Départ	Dégagement	Arrivée
Cylindrique jaune	Tétraédrique Orange	Frite jaune

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles : voir cartes marines SHOM des zones de parcours : 7031 ; 7032 ; (7138 ; 7139) ; 7140.

## 12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le **mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.**













12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente :

Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS. *sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).*

12.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, ou UFD, ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12.5 Procédure :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑ 
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑     
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓     
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓ 

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS


13.1 Il n'y a pas de changement de parcours.

## 14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu** et le côté parcours de la **marque d'arrivée.**


14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14.3 **Arrivée sous « O » :** (voir annexe "Parcours")

Un bateau commissaire à proximité d'une marque arborant le pavillon « O »  (Modification des signaux de course) indique que la prochaine marque sera L. Banc des Truies (à laisser à tribord), puis A2 (à contourner et laisser à tribord), A4, A6 et A8 à laisser à tribord, arrivée.

**L'arrivée est définie par un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la balise rouge de chenal Écrevisse à tribord.** Ceci modifie l'article 14.1 des présentes IC. **Le pavillon Oscar peut être utilisé dans le cas de parcours construits et côtiers.**

**14.4 Arrivée sous « F »**

Un bateau commissaire à proximité d'une marque arborant le pavillon « F »  indique aux concurrent.e.s de se rendre directement à l'arrivée du parcours (modification des signaux de course).

**15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants : pas de temps cible.

16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai donné ci-dessus et ayant effectué et fini le parcours sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours côtiers	30 minutes après l'arrivée du 3ème de sa classe

**17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé **à l'accueil du C.N.L.** Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **2 heures** après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aura plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.3 Des avis seront publiés sur le site internet du club dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrent.e.s des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la **salle Pen Duick du C.N.L.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**Les avis peuvent être communiqués par messagerie E-Mail et WhatsApp avec accusé de réception vers les personnes concernées - Modification du délai d'affichage.**

- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le site internet du club pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Limitations de sorties d'eau
  - Évacuation des détritrus
  - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
  - Communication radio
  - Port du gilet
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
  - b. Pas plus de 30 minutes après que la décision ait été affichée.  
Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## **18. CLASSEMENT**

18.1 1 course doit être validée pour valider le classement général.

### **18.2 Courses retirées :**

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, **la veille de la première course avant 20H00**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

- 18.4 Le classement sera effectué conformément à l'annexe A des RCV modifiée comme suit :
- a. Les voiliers venus sur la zone de départ, mais qui ont abandonné avant le départ ou en cours de manche ou qui ont été déclarés OCS, BFD, DSQ, ou DNE marqueront les points correspondant au nombre de voiliers classés plus 1, et apparaîtront HTP sur le classement.
  - b. Les voiliers qui ne sont pas venus sur la zone de départ marqueront les points de la place d'arrivée correspondant au nombre au nombre de voiliers inscrits dans la série plus 1.

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

19.1 Un émargement sera mis en place comme suit :

Les bateaux devront émarger chaque jour par VHF au départ de la première course du jour et au retour de la dernière course du jour suivant le dispositif suivant : Nom du bateau / N° de Voile / Nbre de personnes à bord

L'émargement départ sera ouvert 90 minutes avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour et clos au signal de départ de la première course du jour.

L'émargement de retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations. (90 minutes après arrivée du dernier)

Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.  
Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

19.2 **Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et doit enlever sa flamme de course y compris pour les participant.e.s du Rallye par VHF : canal 08**

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal **08**

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 Une **VHF capable d'émettre et de recevoir est obligatoire à bord**. L'organisateur conseille à chaque skipper de s'assurer du bon fonctionnement de leur VHF (charge, émission et réception).

19.6 Le port du gilet est **obligatoire** à partir du moment où le bateau largue ses amarres.  
Le non-respect du port du gilet entraînera une pénalité de 30% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.  
La décision sera prise après instruction du jury.  
Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 Les **changements d'équipage** sont autorisés entre les différentes journées des challenges. En cas de **changement de skipper**, celui-ci doit au préalable venir co-signer la fiche d'inscription et présenter sa licence valide avec visa médical à l'organisation.

La **présence effective** à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.

**Chaque skipper s'engagera sur sa fiche d'inscription** à n'embarquer en course que des personnes lui ayant présenté avant d'embarquer (faute de quoi sa responsabilité serait engagée) :

- a. Leur licence Club FFVoile valide :
- b. Une autorisation parentale pour les mineurs,

Ceci évite au skipper d'avoir à collecter et fournir au préalable, avant chaque week-end, les licences de ses équipiers, mais il est cependant de sa responsabilité de le faire à l'embarquement.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.2 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

## 22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation

- 22.2 Les bateaux accompagnateurs ne sont pas identifiés.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**  
Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage, des solutions de tri des déchets sont proposées au port.
- 24. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**  
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 25. PRIX**  
Des prix seront distribués **conformément à l'Avis de course**.
- 26. ARBITRES DESIGNES**  
Président du Comité de Course : André Heurtier  
Président du Comité de Course Adjoint : Théo Chanel  
Président du Jury : François Lozachmeur  
Commissaire aux résultats : Aurore Jégou

**27. ANNEXES**

**ANNEXE "INFORMATIONS DIVERSES"**

**NAVIGATION DANS LA RADE :**

**CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE AINSI QUE L'ACCÈS À PORT TUDY :**

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux. La marque L. Banc est une marque d'atterrissage de chenal est également à respecter.

**CIRCULATION DANS LES CHENAUX**

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

**PRIORITÉ DANS LES CHENAUX**

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b). Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

**Un bateau en course ou non ne doit en aucun cas gêner un bateau prioritaire dans le chenal depuis la marque L.Banc des Truies jusqu'à la citadelle.**

**VITESSE MAXIMUM**

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument.

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument.

**SIGNAUX AU MÂT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS**

3 feux clignotants :

**Rouge** : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

**Vert** : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

**Le bateau sécurité pourra à tous moments obliger un ou plusieurs concurrents à se détourner pour ne pas gêner la circulation des navires prioritaires et / ou moins manœuvrant.**

**Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses.**

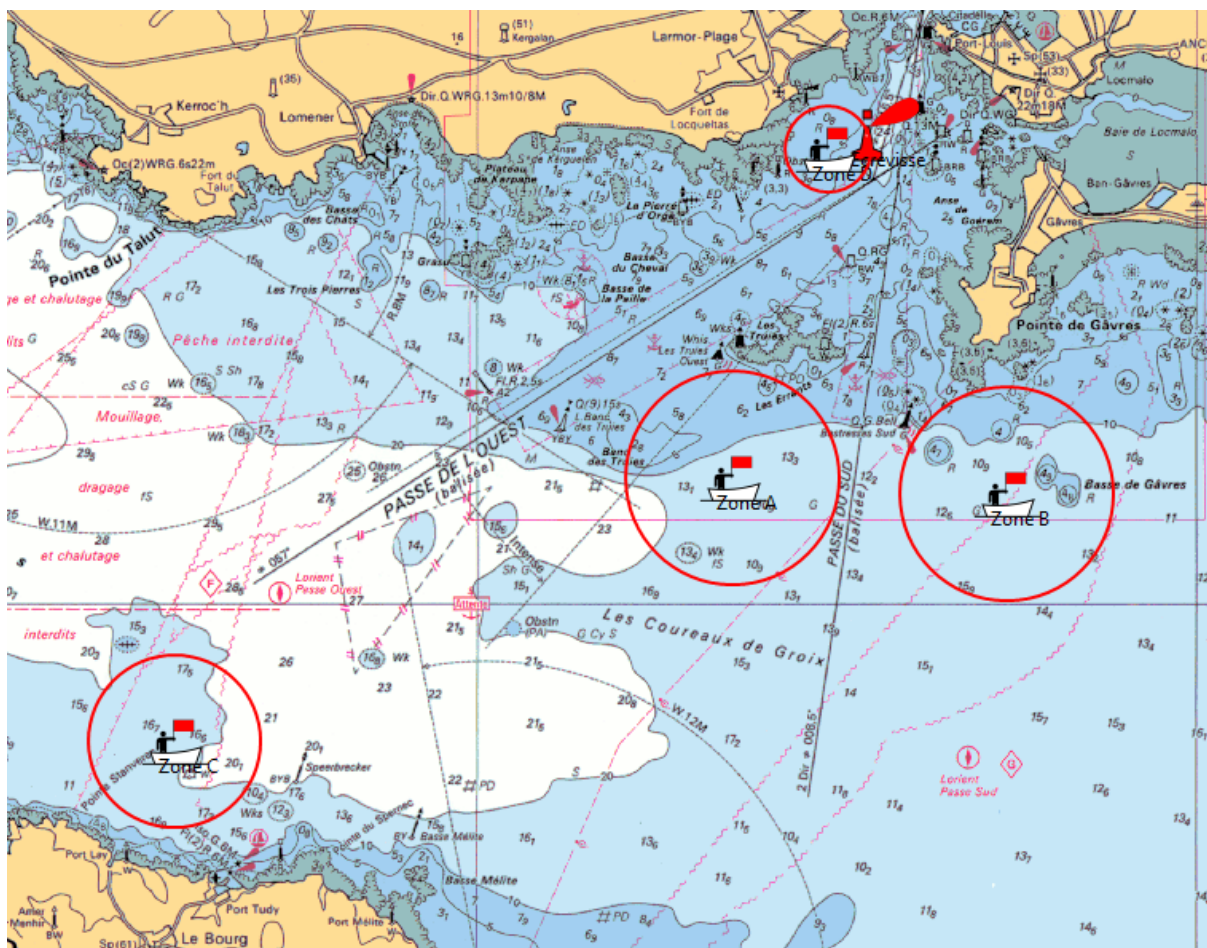
### **RECOMMANDATIONS**

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

Vous devez appliquer l'arrêté inter-préfectoral portant délimitation de la zone maritime et fluviale de régulation (ZMFR) du Port de Lorient et définissant des mesures de police de la navigation en rade de Lorient.

**Tout changement de programme sera affiché au plus tard la veille et sur le site du CNL**

### **ANNEXE "ZONE DE COURSE"**



<b>Zones de départ :</b>	<b>N (WGS 84)</b>	<b>W (WGS 84)</b>	<b>Diamètre</b>
Zone A*	47 40.53	003 23.30	1 mile
Zone B*	47 40.45	003 21.40	1 mile
Zone C*	47 39.30	003 27.18	0,6 mile
Zone D*	47 42.10	003 22.65	0,3 mile

\*Les points GPS indiquent le **centre du rond** et sont à **titre indicatif**

## ANNEXE "PARCOURS"

### PARCOURS CÔTIERS :

#### DEFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée cylindrique <b>Jaune</b>	<b>Marques de balises</b> (suivant les descriptions de parcours)	Bouée tétraédrique <b>Orange</b>	Bouée crayon <b>JAUNE</b>

WAYPOINTS	LATITUDE	LONGITUDE
Départ Zone A rayon 1M	47° 40,53' N	003° 23,30' O
Départ Zone B rayon 1M	47° 40,53' N	003° 21,30' O
Départ Zone C rayon 0,6M	47° 39,30' N	003° 27,20' O
Départ Zone D rayon 0,2M	47° 42,30' N	003° 22,50' O
Lat Tribord Bastresses Sud	47° 40,77' N	003° 22,09' O
Card Est Speerbrecker	47° 39,11' N	003° 26,33' O
Card Nord Basse Méлите	47° 38,85' N	003° 25,52' O
Card Est E . De Cougy	47° 37,94' N	003° 23,90' O
Card Sud Bouée Les Chats *	47° 35,70' N	003° 23,57' O
Card . W L Banc des Truies	47° 40,76' N	003° 24,48' O
Lat bâbord A2	47° 40,94' N	003° 24,98' O
Lat bâbord A4, A6 , A8		
Lat bâbord Ecrevisse/Arrivée	47°42,13' N	003° 22,37' O
Bouée gonflable S1 (tétraédrique orange)	47°40,60' N	003°27,37' O
Bouée gonflable S2 (tétraédrique orange)	47°39,50' N	003°23,30' O

Les positions sont données à titre indicatif

**\* La cardinale sud Les Chats est déradée dans le NE de sa position initiale.  
dernière position relevée le 17.05.2026 : 47°35.910 N 003°22.980 W**